

L'enquête réalisée par le Cedre

- 27 demandes
- 18 réponses



Les journées d'information du Cedre

"L'indemnisation des pollutions accidentelles des eaux" - Paris le 16 novembre 1998

Les demandes d'indemnisation et leur traitement par l'assureur du KATJA

DEMANDEUR	Objet des demandes	montant global de la demande (en francs)	% du montant demandé accordé	% du montant demandé payé
Particuliers				
comité local des pêches	perte exploitation (crevetiers)	?	50 %	50 %
	perte exploitation (flotille)	?	0 %	0 %
	dommages aux biens (flotille)	?	0 %	0 %
	frais d'avocat et d'huissier	10 KF	100 %	0 %
assureurs des plaisanciers	dommages aux biens	?	?	?
P.A.H. et concessionnaires				
P.A.H.	nettoyage	7 000 KF	80 %	0 %
C.I.M. (opérateur pétrolier)	nettoyage / dommages	5 000 KF	88 %	88 %
Port de plaisance	perte exploitation	40 KF	100 %	0 %
Collectivités territoriales				
Mairie de Trouville	?	?	?	?
Mairie de Deauville	?	?	?	?
Mairie du Havre	nettoyage / dommages	470 KF	60 %	60 %
Conseil Général / SDIS Calvados	intervention sur les plages	400 KF	95 %	95 %
Etat				
Départements ministériels	Lutte	4 200 KF	?	0 %
Serv. extérieurs mobilisés (Cedre)	Conseils à la lutte	110 KF	?	0 %

Ces chiffres tiennent compte uniquement des réponses à notre enquête.

Les chiffres mentionnés sont des approximations et ne sauraient constituer en aucun cas une limitation des demandes des victimes.

Les demandes des services de l'Etat s'entendent des coûts additionnels et des factures réglées aux sous-traitants.



Les journées d'information du Cedre

"L'indemnisation des pollutions accidentelles des eaux" - Paris le 16 novembre 1998